

# COMMUNE DE ST MARTIN LACAUSSADE

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 07 FEVRIER 2025

Salle du Conseil

N° délibération	Intitulés des délibérations	Résultat des votes
07.02.2025-001	AVENANT N°1 ATLANTIC ROUTE PROGRAMME VOIRIE 2024	A l'unanimité
07.02.2025-002	DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR POUR POUR LA CAB	A l'unanimité
07.02.2025-003	DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR POUR CHANGEMENT DU PARC LUMINAIRES SODIUM EN LED	A l'unanimité
07.02.2025-004	DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR POUR LA SONORISATION DE LA SALLE DES FETES JACQUES NARBONNE	A l'unanimité

Fait à SAINT MARTIN LACAUSSADE,  
Le 07 FEVRIER 2025

# COMMUNE DE ST MARTIN LACAUSSADE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 07 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept Février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle du conseil, à 17h00, sous la Présidence de M. Julien BEDIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Janvier 2025

Etaient présents : M. BEDIS Julien, Mme DUTTO Sylvie, M. RIOUT Bernard, M. CAGNATO Pascal, M. BONNEAU Gérard, Mme PREVOST Dominique, Mme TOBRE Odile, M. HAMARD Christian, M. DELAHOUSSE Dominique, Mme MONTAUT Martine et M. MARGUERITTE Teddy

Absent excusé : M. MARGUERITTE Teddy

Pouvoirs : 1

Absents : Mme VACHON Marie-José, Mme CHARDAT Sabrina et M. DELAHOUSSE Dominique

Secrétaire de séance : Mme DUTTO Sylvie est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2025.

### ORDRE DU JOUR :

- AVENANT N°2 ATLANTIC ROUTE – PROGRAMME VOIRIE
- DELIBERATIONS POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX), concernant :
  - o Pour la Convention d'Aménagement du Bourg (CAB)
  - o Changement du parc luminaires sodium en led
  - o Sonorisation de la Sale des fêtes JACQUES NARBONNE

### 07.02.2025-001 AVENANT N°1 ATLANTIC ROUTE PROGRAMME VOIRIE 2024

M. le Maire présente l'avenant n°2 proposé par le Maître d'œuvre.

Cet avenant constate des modifications techniques des travaux prévus qui entraîne une augmentation du montant :

- du marché initial (voir devis) :

Cité du Bourg – option trottoir en enrobé retenue en remplacement du bicouche

Chemin de Gabaroché – Réalisation d'une écluse

Ecluse de Frédignac – Pose de bordures T2

Aussi ces travaux supplémentaires entraînent un surcoût de 12 695,08 € HT.

Ce qui amène le nouveau montant du marché à 111 129,33 € HT et 133 355,20 € TTC

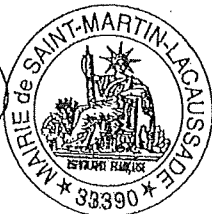
Le conseil municipal VALIDE, à l'unanimité ce nouveau montant.

Le Maire,

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la commune, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Julien BEDIS



Le secrétaire de séance,  
Sylvie DUTTO

Certifié exécutoire par M. le Maire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le :  
et de sa publication le :

Envoyé en préfecture le 03/03/2025 10

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 033-213304413-20250303-07022025002-DE

# COMMUNE DE ST MARTIN LA GARDONNABLE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 07 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept Février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle du conseil, à 17h00, sous la Présidence de M. Julien BEDIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Janvier 2025

**Etaients présents** : M. BEDIS Julien, Mme DUTTO Sylvie, M. RIOUT Bernard, M. CAGNATO Pascal, M. BONNEAU Gérard, Mme PREVOST Dominique, Mme TOBRE Odile, M. HAMARD Christian, M. DELAHOUSSE Dominique, Mme MONTAUT Martine et M. MARGUERITTE Teddy

**Absent excusé** : M. MARGUERITTE Teddy

**Pouvoirs** : 1.

**Absents** : Mme VACHON Marie-José, Mme CHARDAT Sabrina et M. DELAHOUSSE Dominique

Secrétaire de séance : Mme DUTTO Sylvie est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2025.

### 07.02.2025-002 DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) 2025 POUR LA CAB (aménagement du Bourg)

M. Le Maire expose le projet d'aménagement du bourg (CAB), dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un devis, à 1 768 867,01 € HT soit 2 122 640,42 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	353.773.40 €	30 %
Etat	DSIL	353 773.40 €	20 %
Région			
Département			
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		361 320 21€	
Emprunt		700 000,00 €	
Total HT		1 768 867,01 €	

Envoyé en préfecture le 03/03/2025  
Reçu en préfecture le 03/03/2025  
Publié le  
ID : 033-213304413-20250303-07022025002-DE

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :


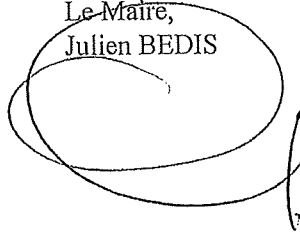
- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1 768 867,01 € HT,
- Approuve le plan de financement exposé,
- Autorise M. Le Maire à solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de la DETR pour un montant de 353 773,40 €,
- Autorise M. Le Maire à solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de la DSIL pour un montant de 353 773,40 €.

Le Maire,

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la commune, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Julien BEDIS



Le secrétaire de séance,  
Sylvie DUTTO



Certifié exécutoire par M. le Maire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le :  
et de sa publication le :

# COMMUNE DE ST MARTIN LA CRUSSE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 07 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept Février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle du conseil, à 17h00, sous la Présidence de M. Julien BEDIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Janvier 2025

**Étaient présents :** M. BEDIS Julien, Mme DUTTO Sylvie, M. RIOUT Bernard, M. CAGNATO Pascal, M. BONNEAU Gérard, Mme PREVOST Dominique, Mme TOBRE Odile, M. HAMARD Christian, M. DELAHOUSSE Dominique, Mme MONTAUT Martine et M. MARGUERITTE Teddy

**Absent excusé :** M. MARGUERITTE Teddy

**Pouvoirs :** 1

**Absents :** Mme VACHON Marie-José, Mme CHARDAT Sabrina et M. DELAHOUSSE Dominique

Secrétaire de séance : Mme DUTTO Sylvie est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2025.

### 07.02.2025-003 DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2025 POUR CHANGEMENT DU PARC LUMINAIRES SODIUM EN LED

M. Le Maire expose le projet d'aménagement du bourg (CAB), dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un devis, à 116 101,14 € HT soit 139 321,37 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	116 101,14 €	30 %
Etat	DSIL		
Région			
Département			
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		€	
Emprunt			
Total HT		116 101,14 €	

Envoyé en préfecture le 03/03/2025  
Reçu en préfecture le 03/03/2025  
Publié le 03/03/2025  
ID : 033-213304413-20250303-07022025003-DE

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

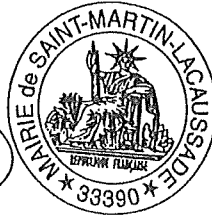
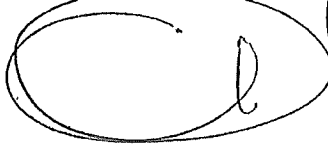
- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 116 101,14 € HT,
- Approuve le plan de financement exposé,
- Autorise M. Le Maire à solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de la DETR pour un montant de 116 101,14 €,

Le Maire,

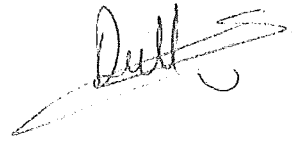
\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la commune. informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Julien-BEDIS



Le secrétaire de séance,  
Sylvie DUTTO



Certifié exécutoire par M. le Maire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le :  
et de sa publication le :

**COMMUNE DE ST MARTIN LA CROIXAUXE****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 07 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept Février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle du conseil, à 17h00, sous la Présidence de M. Julien BEDIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Janvier 2025

**Étaient présents :** M. BEDIS Julien, Mme DUTTO Sylvie, M. RIOUT Bernard, M. CAGNATO Pascal, M. BONNEAU Gérard, Mme PREVOST Dominique, Mme TOBRE Odile, M. HAMARD Christian, M. DELAHOUSSE Dominique, Mme MONTAUT Martine et M. MARGUERITTE Teddy

**Absent excusé :** M. MARGUERITTE Teddy

**Pouvoirs :** 1

**Absents :** Mme VACHON Marie-José, Mme CHARDAT Sabrina et M. DELAHOUSSE Dominique

Secrétaire de séance : Mme DUTTO Sylvie est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2025.

**07.02.2025-004 DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2025 POUR LA SONORISATION DE LA SALLE DES FETES JACQUES NARBONNE**

M. Le Maire expose le projet d'aménagement du bourg (CAB), dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un devis, à 13 457, 00 € HT soit 16 148,40 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	2 691,40 €	30 %
Etat	DSIL	€	
Région			
Département			
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		10 765,00 €	
Emprunt			
Total HT		13 457,00 €	

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

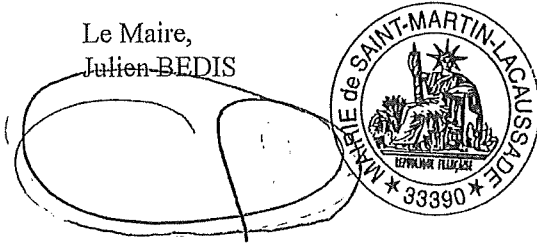
- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 13 457 € HT,
- Approuve le plan de financement exposé,
- Autorise M. Le Maire à solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de la DETR pour un montant de 2 691,40 €,

Le Maire,

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la commune, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Julien-BEDIS



Le secrétaire de séance,  
Sylvie DUTTO

Certifié exécutoire par M. le Maire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le :  
et de sa publication le :